



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026 - 52

Séance du vendredi 07 août 2026

L'an deux mille vingt-six et le 07 août à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations sous la présidence de Monsieur Jean-Claude FRANCESCHI, maire.

Madame Marie Laure MAIORE a été élue secrétaire de séance.

Nombre des membres afférents :	19	Présents :	12
Nombre de membres en exercice :	19	Représentés :	05
		Absents :	02

Membres présents : BALDOVINI Antony-François, CHEYNET Patrick, CLET-DAVID Pascale, FRANCESCHI Jean, Claude, GIULY Martin, LAMOUREUX Sophie, LUCIANI Dominique, MAIORE Maria-Laura, MANENTI Grégory, MERMET Jacques, PISTORES RAMAZOTTI Jeanne, VALERY Gérard.

Membres représentés : DE LA MATA Clara (Pouvoir à Patrick CHEYNET), LESCHI Jean Christophe (Pouvoir à Jeanne RAMAZOTTI), LUCIANI Jean-Emmanuel (Pouvoir à Gregory MANENTI), PIRAS Maria-Antonietta (Pouvoir à Jean Claude FRANCESCHI), TADDEI Laurence (Pouvoir à Dominique LUCIANI)

Membres absents : GALINDO Margaux, SAEZ-RICCIARDI Célia

Date de la convocation : 03 août 2026

Date d'exécution : 07 août 2026

Date d'affichage : 19 août 2026

OBJET : TABLEAU DES EFFECTIFS

Le président rappelle qu'au terme de l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Que par ailleurs, le Code général des collectivités territoriales (CGCT) impose la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M 57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte financier unique.

Qu'enfin, le conseil municipal doit adopter tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents.

Le président indique que dans ce cadre, il est apparu indispensable de fixer l'ensemble des emplois permanents de la collectivité dans un tableau purgé des emplois à supprimer. Il propose de conserver un tableau des effectifs fixé à 49 emplois permanents qui se répartissent de la façon suivante par filière :

Filières	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois budgétisés	Nombre d'emplois pourvus	Emplois vacants
Filière administrative	12	8	8	4
Filière médico-sociale (Crèche)	9	6	6	3
Filière sanitaire et sociale (ATSEM)	3	3	3	0
Filière technique	25	15	15	10
Total	49	32	32	17

Il est par ailleurs proposé de radier 73 emplois du tableau des effectifs ; il s'agit d'emplois de catégorie C relevant essentiellement de la filière technique créés entre 1993 et 2021.

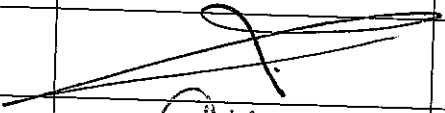
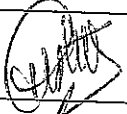
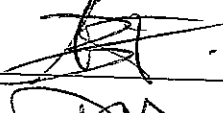
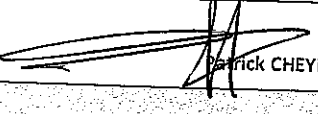
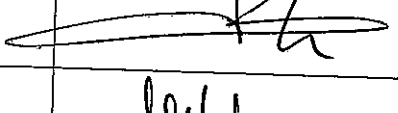
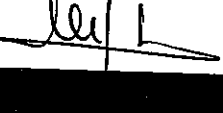
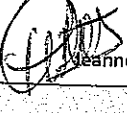
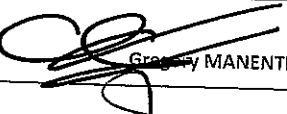
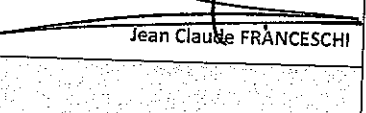
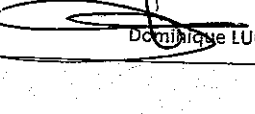
Le président précise que les documents établis par la commune et qui sont communiqués au conseil municipal ont reçu l'avis favorable du comité social territorial en date du 27 juillet 2026

Il propose à l'assemblée délibérante d'approuver le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité fixé à 49 emplois (Annexe 1) et de procéder à la suppression des 73 emplois listés dans l'annexe 2 .

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Adopte la proposition du président à l'unanimité des membres présents et représentés,
- Approuve le tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité fixé à 49 emplois et présenté en annexe 1 de la présente délibération,
- Décide de la suppression des 73 emplois listés dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération.

Délibération n° 2026 – 52 : TABLEAU DES EFFECTIFS

NOM & PRENOMS	POUR	CONTRE	ABST	SIGNATURE	SIGNATURE Titulaire POUVOIR
FRANCESCHI Jean, Claude Maire Pouvoir à	X				
RAMAZOTTI Jeanne Première adjointe Pouvoir à	X				
BALDOVINI Antony-François Deuxième adjoint Pouvoir à	X				
CLET-DAVID Pascale Troisième adjointe Pouvoir à	X				
CHEYNET Patrick Quatrième adjoint Pouvoir à	X				
DE LA MATA Clara Cinquième adjointe Pouvoir à Patrick CHEYNET	X				
VALÉRY Gérard Conseiller municipal Pouvoir à	X				
MERMET Jacques Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LESCHI Jean, Christophe Conseiller municipal Pouvoir à J. RAMAZOTTI	X				
MAIORE Maria-Laura Conseillère municipale Pouvoir à	X				
LUCIANI Jean-Emmanuel Conseiller municipal Pouvoir à G. MANENTI	X				
PIRAS Maria Antonietta Conseillère municipale Pouvoir à J.C FRANCESCHI	X				
MANENTI Grégory Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LAMOUREUX Sophie Conseillère municipale Pouvoir à	X				
GALINDO Margaux Conseillère municipale Pouvoir à					
GIULY Martin Conseiller municipal Pouvoir à	X				
LUCIANI Dominique Conseiller municipal Pouvoir à	X				
TADDEI Laurence Conseillère municipale Pouvoir à D. LUCIANI	X				
SAEZ RICCIARDI Célia Conseillère municipale Pouvoir à					

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le président de séance,
Jean-Claude FRANCESCHI

